



ABONNEMENTS  
LES ABONNEMENTS  
durent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,  
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement  
un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 23 Janvier 1872.

Démission de M. Thiers. — Retrait de la démission.

Rien ne faisait prévoir le grave incident qui vient de se produire.

Usant de son droit et de sa pleine indépendance, l'Assemblée nationale, par une majorité de 367 voix contre 297, avait repoussé, à la fin de sa séance du 19 janvier, le principe de l'impôt sur les matières premières, soie, laine, coton, etc., etc.

Ce vote avait été amené par les suffrages de la plupart des représentants des départements industriels : Seine, Somme, Nord, Loire, Seine-et-Oise, etc., etc., unis au plus grand nombre des représentants des départements agricoles, Gironde, Charente, Charente-inférieure, Hérault, Rhône, Saône-et-Loire, etc., etc.

Il est difficile de comprendre et il est très-regrettable que M. Thiers, au lieu d'accepter le jugement prononcé par l'Assemblée Souveraine qui l'a nommé, ait pu se décider à annoncer sa démission à tous ceux qui l'entouraient immédiatement après le vote.

De grands efforts ont été faits dans la soirée de vendredi et dans la matinée de samedi, pour empêcher M. Thiers de persister dans sa résolution.

Tous ces efforts ont échoué, et la séance de samedi a débuté par la lecture d'une lettre de M. Thiers, donnant sa démission de président de la République en termes assez brefs, mais très-catégoriques.

L'Assemblée ne pouvait pas, ne devait pas recevoir purement et simplement la démission d'un tel homme, qui, malgré ses travers de caractère, use son activité, son intelligence et toutes les forces qui lui restent au service de la France, et qui incontestablement a rendu d'éclatants et immenses services.

Dans cet ordre d'idées, deux lignes de conduite s'ouvraient devant l'Assemblée :

Premièrement, nommer séance tenante une commission chargée d'une démarche de conciliation auprès de M. Thiers, mais chargée en même temps de proposer, séance tenante également, un gouvernement nouveau à la France, si M. Thiers persistait ;

Secondement, voter un ordre du jour pressant pour rappeler M. Thiers, sans prévoir un refus et sans rien décider à l'avance pour le cas où il se produirait.

On verra dans le compte-rendu qui suit des

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

### Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

#### BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES INSERTIONS  
sont reçues au  
Bureau du Journal  
du Lot  
et se paient d'avance.

Annonces... 25 c. a l'g

Réclames... 50 c. a l'g

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

séances de l'Assemblée, que c'est ce dernier parti qui a prévalu, et M. Thiers a retiré sa démission.

Nous pouvons dire, d'après nos informations particulières de Versailles, que l'Assemblée était prête à toutes les éventualités, et qu'elle se serait montrée à la hauteur de ses devoirs.

Notre Revue des journaux contient les appréciations des organes les plus importants de la presse parisienne sur la conduite et la solution de cette affaire.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Fin de la séance du 29 janvier.

Nous ne pouvons mieux indiquer la signification de cette séance qu'en citant le résumé suivant du Français :

Après une des séances les plus émouvantes et les plus agitées que nous ayons encore vues, l'Assemblée, à 70 voix de majorité, a refusé d'admettre le principe de l'impôt des matières premières, comme le lui demandait M. Thiers avec une insistance et une vivacité toujours croissantes. Elle a voté, au contraire, la motion présentée par M. Ferray, dont voici le texte : « L'Assemblée nationale, réservant le principe d'un impôt sur les matières premières, décide qu'une commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget. »

Au début de la séance, le vent était à la conciliation. La Chambre voulait éviter une crise. Le ministre également : Celui-ci intervenait par l'organe de M. Casimir Périer, auquel son opinion connue donnait une autorité particulière en cette circonstance, et il proposait à la Chambre de réserver l'impôt des matières premières comme un complément destiné à remplir le vide qui subsisterait après la discussion des autres impôts. Malheureusement, M. Marcel Barthe est venu alors proposer une motion qui semblait aller plus loin que la déclaration de M. le ministre de l'intérieur, et par laquelle la Chambre adoptait d'ores et déjà le principe de l'impôt sur les matières premières. C'était rendre un conflit presque inévitable.

Néanmoins, même après le dépôt de cette motion, on pouvait encore arriver à une entente sur le terrain défini par M. Casimir Périer. M. Buffet s'y est employé avec une patriotique persévérance. A plusieurs reprises et jusqu'à la dernière heure, il est monté à la tribune, cherchant avec calme et précision, au milieu de l'agitation passionnée des esprits, une possibilité d'éviter la crise sans compromettre les principes.

Mais M. Thiers n'a pu laisser au ministre, qui y serait certainement parvenu, avec le concours de M. Buffet, le soin de mener à fin l'œuvre de conciliation. Il est rentré lui-même dans le débat et a demandé à la Chambre d'adopter le principe de l'impôt sur les matières premières, comme elle avait repoussé l'impôt sur le revenu. Il était irrité et sa parole s'en est trop ressentie.

Tous ceux qui ne voulaient pas concéder le principe des matières premières se sont alors groupés autour de la motion de M. Féray. M. Lucien Brun, qui avait d'abord fait une autre proposition, s'y est rallié, et, après un premier vote sur la question de priorité, 367 voix contre 297 se sont prononcées en faveur de cette motion.

Séance du 20 janvier.

M. le Président : J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante que je dois transmettre à l'Assemblée. (Profonde sensation) :

« Monsieur le Président, »  
Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblée ma démission de Président de la République.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à mon remplacement, je veillerai au soin des affaires avec mon zèle accoutumé. J'espère, toutefois, que l'Assemblée comprendra qu'il faut prolonger le moins possible la vacance du pouvoir. »

« Les ministres m'ont remis leur démission ; j'ai dû l'accepter. Ils continueront avec la plus grande application à s'occuper de leurs ministères respectifs jusqu'à leur remplacement. »

Versailles, le 20 janvier 1872. »

M. Batbie dit qu'il avait espéré prévenir cet incident pénible en présentant un ordre du jour motivé. (Assentiment sur tous les bancs.)

M. le Président croit devoir faire observer qu'il n'a procédé à cette lecture que sur l'invitation formelle du ministre de l'intérieur.

M. Batbie répond qu'il développera néanmoins son ordre du jour afin que le pays sache que la Chambre n'a pas voulu renverser le gouvernement. (Assentiment général). Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« Considérant que dans son vote d'hier l'Assemblée s'est bornée à réserver la question de principe relatif aux impôts ; que son vote n'ayant été à aucun degré un acte de défiance et d'hostilité, ne saurait impliquer le refus d'un concours que l'Assemblée a toujours donné à M. le Président de la République, l'Assemblée refuse d'accepter la démission de M. Thiers. »

L'orateur ajoute qu'après la lettre de démission de M. Thiers, il propose à la Chambre de se réunir dans les bureaux. Là on nommera une commission dont l'intervention sera surtout conciliante. Mais si la conciliation n'est pas possible, la commission sera chargée de présenter à la chambre une résolution dictée par les circonstances. (Bruit prolongé à gauche). On ne peut cependant pas voter cet ordre du jour sans en avoir examiné les conséquences. (Longue interruption provenant d'un tumulte à gauche auquel répondent des exclamations parties de la droite).

L'orateur, après être resté quelques instants sans pouvoir reprendre la parole, dit : il y a évidemment un courant dans la Chambre, dont l'esprit me paraît très conciliant. L'Assemblée, je crois, veut exprimer immédiatement son opinion. (Oui ! oui ! c'est cela !) Eh bien ce sentiment est conforme au mien. Alors volons tout de suite cet ordre du jour. (C'est cela ! aux voix !)

M. Deseilligny propose à la Chambre, dans la pensée d'arriver à l'unanimité, un autre ordre du jour, portant à peu près que l'Assemblée est unanime à reconnaître la nécessité patriotique de l'accord des pouvoirs de l'Etat ; que cet accord existe toujours ; que, constaté par le vote du 7 août, il n'a pas été affaibli par une réserve sur une question d'impôts ; que l'Assemblée, s'inspirant de son patriotisme, refuse la démission de M. Thiers.

Cette proposition est accueillie par un tumulte violent à droite et au centre, et par les applaudissements d'une partie de la gauche et du centre gauche.

M. de Kerdrel s'élance à la tribune et dit qu'il faut que l'Assemblée atteigne son but et ne le dépasse pas. Il prie les honorables auteurs de l'ordre du jour perfectionné (bruit) de se souvenir de leur parole. Lorsque M. Batbie est monté à la tribune, l'approbation était unanime, nous allions voter à l'unanimité (non ! à gauche), lorsque oubliant la parole donnée (très bien ! à droite), on vient apporter, avec une amélioration douteuse du texte, une division certaine.

Nul ne conteste les pouvoirs accordés à M. Thiers, mais il est regrettable que l'on présente une motion où l'on rappelle la séance du 7 août, une séance dans laquelle l'Assemblée s'est montrée divisée. (Très bien !) Faisant cet effort de mémoire, vous pourrez en faire un moins considérable, vous Monsieur Deseilligny : en vous rappelant vos paroles d'il y a une heure. (Très bien ! — Double salve d'applaudissements à droite et au centre).

M. Deseilligny dit qu'il a donné sa signature à la motion Batbie, à un moment où l'on croyait que cette motion pourrait être présentée avant la lettre du Président. Nous avons approuvé, dit-il, les paroles de M. Batbie ; mais depuis la lecture de la lettre, elles ne nous ont pas paru répondre à la grande nécessité de l'unanimité. Il ajoute que le moment est solennel. Tous, nous avons une confiance unanime, oui, unanime, dans le Président de la République. (Bruit). En présence d'une démission qui est un fait grave, on ne peut avoir qu'une pensée : l'empêcher. (Très bien ! à gauche. — Bruit).

M. Laboulaye croit qu'un ordre du jour sans phrases est ce qui vaut le mieux, car M. Batbie soumet à l'Assemblée une nouvelle rédaction de son ordre du jour laquelle, d'après les opinions manifestées, lui paraît pouvoir réunir la presque unanimité. La Chambre déclarerait qu'elle s'est bornée à réserver son vote sur une question économique, que son vote n'est pas un acte de méfiance, d'hostilité ou un refus de concours qu'elle a toujours donné au Président, qu'elle fait appel à son patriotisme et qu'elle refuse d'accepter sa démission. (Approbation).

M. Deseilligny se rallie à cette motion et M. Laboulaye retire la sienne. L'ordre du jour Batbie est voté à l'unanimité moins sept ou huit voix.

La séance est suspendue, afin que le vote puisse être communiqué à M. Thiers, et que l'on sache si la démission est retirée. Les députés se groupent dans les couloirs. Les bruits les plus contradictoires circulent ; mais, en définitive, on ne peut se résoudre à croire que cette démarche, de nature à dissiper toute équivoque, ne sera pas la fin de cette crise gouvernementale, la plus étrange que l'on ait jamais vue. En effet, au bout d'une heure environ, les députés qui se sont rendus à la présidence reviennent en annonçant que la démission est retirée.

La séance est reprise.

M. Benoist d'azy dit qu'il a eu l'honneur de porter la résolution de la Chambre à M. Thiers. Le Président, touché et ému, l'a prié de dire, que lorsqu'il témoignait vivement une opinion, c'est qu'il avait des convictions profondes, mais non pas de l'irritation ou de la passion. Il veut user le peu de forces qui lui restent pour se dévouer à la patrie et à l'Assemblée. Le Président a parlé de sa santé ; il a cependant ajouté qu'un appel étant fait à son patriotisme, il ne pouvait se refuser à retirer sa démission. (Applaudissements prolongés). Le gouvernement reste tel qu'il est sans changement.

### Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles 20 janvier.

Une crise vient d'éclater. L'opinion la plus accréditée est cependant que l'affaire s'arrangera. Déjà hier soir, le Président de la République a reçu des députés de toutes les fractions parlementaires qui, prévenus de l'intention manifestée par lui de se retirer, sont allés le supplier de revenir sur cette détermination. Vers 9 heures une cinquantaine de membres de la gauche ou du centre gauche étaient à Phôtel de la présidence, lui adressant dans ce but les plus vives sollicitations. Vers minuit, MM. Vingtain et Target sont venus, au nom du centre droit, lui faire observer que le dissentiment n'était aucunement politique mais exclusivement économique et financier, le vote de l'Assemblée n'impliquait aucun sentiment hostile, et qu'elle n'hésiterait pas, pour calmer ses susceptibilités, à témoigner par un ordre du jour qu'il n'avait en rien perdu sa confiance.

Ces mêmes sentiments ont été, en effet, la note dominante des opinions exprimées hier dans les diverses réunions parlementaires, aussi bien dans celles de la gauche modérée et du centre gauche, que dans celles du centre droit et des Réservoirs.

Ce matin, les bureaux des Réservoirs et du centre droit se sont réunis dans une des salles du palais en vue de concevoir un ordre du jour destiné à amener

Un arrangement. Un assez grand nombre de membres de la droite ont pris part à cette réunion.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des députés qui ont voté pour ou contre la proposition Ferray pour se convaincre que le scrutin n'avait rien de politique; ce sont, en effet, les partisans habituels du président, c'est-à-dire le centre gauche et la gauche, qui ont voté contre lui, tandis que la plus grande partie de la droite a voté la proposition Barthe.

Le conseil des ministres s'est de nouveau réuni ce matin à 10 heures. On assure que M. Thiers persiste à se retirer et qu'il a communiqué au conseil le message par lequel il envoie sa démission, au président de l'Assemblée.

M. Léon Say avait, dit-on, donné hier sa démission de préfet de la Seine. On dit aujourd'hui qu'il la retirera. Léon Say a voté hier la proposition Ferray.

Les dépêches des départements constatent l'anxiété générale occasionnée par le vote d'hier. L'ordre n'a été troublé nulle part.

21 janvier.

On nous écrit de Paris qu'il est impossible de considérer le retrait de la démission de M. Thiers comme une garantie d'avenir. De tels replâtrages ne peuvent être durables.

Non seulement l'Assemblée nationale approuve la liberté du commerce, tandis que M. Thiers cherchait à nous ramener au temps de la protection; mais il est à craindre que M. Thiers ne propose au premier jour la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre. Si cette dénonciation n'est pas faite avant le 4 février, le traité courra encore pour un an.

D'un autre côté, la division éclatera de nouveau sur la question du service militaire obligatoire dont M. Thiers ne veut pas, et aussi sur la question du retour de l'Assemblée à Paris.

La crise des 19 et 20 janvier devront bien éclairer le gouvernement au sujet du retour à Paris tant désiré par M. Thiers. Que serait-il arrivé si l'Assemblée eût siégé à Paris quand la démission de M. Thiers a été connue? probablement une tentative de révolution, mais certainement une émeute.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Le vote du 19 janvier est conforme aux intérêts du pays, aux vœux de nos principales cités industrielles et commerciales, si énergiquement et si unanimement exprimés. En présence de démonstrations si nombreuses et si vives, l'Assemblée ne pouvait se méprendre sur la conduite quelle avait à tenir. Elle a doucement agi en adoptant la proposition de M. Ferray, aux termes de laquelle, « réservant le principe de l'impôt sur les matières premières », elle déclare qu'elle n'y aura recours que « dans le cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget. » M. Marcel Barthe avait proposé un autre amendement auquel le gouvernement s'était rallié par l'organe de M. Casimir Périer, et qui différerait du précédent en ce qu'il faisait dire à l'Assemblée qu'elle acceptait le principe de l'impôt.

Mais c'est précisément la reconnaissance du principe à laquelle l'Assemblée n'a pas voulu consentir; aussi a-t-elle adopté, l'amendement de M. Ferray, et résolu avec une sage fermeté cette question vitale d'économie politique.

C'est en effet une question purement économique qui a été tranchée dans la séance d'hier, et nous ne voudrions pas qu'on se méprenne sur le véritable caractère de ce vote qui aura dans le pays un grand retentissement. Ce serait le dénaturer complètement que d'y mêler une pensée politique. M. Thiers reconnaît que pas un mot, pas un argument sorti de la bouche de ses contradicteurs n'a eu pour but ni même pour effet de porter, ne fût-ce qu'un instant, la discussion hors de son véritable terrain, et en cela l'Assemblée, il faut le dire à son éloge, a fait preuve non seulement de tact et de prudence, elle a montré qu'elle est animée d'un esprit vraiment politique et qu'elle sait traiter pratiquement les questions d'affaires.

Soit par un juste sentiment de sa supériorité, soit par un certain dédain pour l'intelligence des

autres, M. Thiers se croit seul capable non pas seulement de gouverner, non pas seulement d'administrer, mais aussi d'exposer, d'expliquer et d'appliquer son gouvernement et son administration. Ce n'est pas avec un pareil système qu'on peut faire l'éducation politique d'une Assemblée ou d'un pays. Il en résulte que quand l'homme manque, tout l'édifice tombe. Nous demandons assurément que l'Assemblée ait pour M. Thiers la déférence exceptionnelle qui lui est bien due; nous devons cependant nous dire que M. Thiers est mortel, et il faut que l'Assemblée apprenne à compter sur elle-même et non pas sur la vie ou l'absence d'un seul homme. Si M. Thiers a montré plus de passion que de sagesse, l'Assemblée a, de son côté, donné un spectacle d'abandon d'elle-même. Et si nous devons toujours parcourir le cercle fatal auquel nous paraissons condamnés, et tomber incessamment de dictature en révolution et de révolution en dictature, alors c'en est fait de nous, et nous n'aurons plus même la triste liberté de choisir nos maîtres.

Gaulois

La querelle est terminée, le ménage est raccommodé; mais le pays se demandera avec anxiété quel est ce gouvernement où il suffit que la Chambre souveraine ne partage pas, un jour, un instant, les vues de M. Thiers, pour que les destinées de la France soient aussitôt livrées aux caprices du hasard. Il se demandera quel est ce régime parlementaire, si longtemps préconisé, où un seul vote suffit pour renverser, et le cabinet et le chef de l'Etat; il se demandera si cette théorie fameuse du cabinet couvrant par sa responsabilité l'irresponsabilité de la couronne n'est qu'un vain mot; il se demandera, en jetant les yeux du côté des Prussiens, quel peut être le lendemain de semblables journées.

M. Thiers reste, ses ministres restent, la Chambre reste, mais il reste aussi le souvenir de notre fragile union.

Figaro

Pendant quelques heures le pays a été littéralement exposé à une tempête effroyable. La Révolution était aux portes de l'Assemblée. M. Thiers n'avait pas sans doute calculé à quels dangers il exposait la France.

D'autres l'ont compris pour lui. La majorité de l'Assemblée, quoique bien fatiguée des continuelles menaces de démission de M. Thiers, pouvait se réjouir de l'occasion qui s'offrait à elle de trancher une situation qui lui pèse et l'importune. Elle a à la fois montré une grande sagesse et fait preuve d'un grand sens politique.

En votant un ordre du jour qui refusait la démission de M. Thiers, elle s'est dégagée de toute responsabilité vis-à-vis du pays en laissant à M. Thiers le poids de son acte. Si le président avait persisté dans sa résolution, l'Assemblée aurait au moins prouvé quelle avait fait son devoir, en essayant de prévenir une crise dont les conséquences étaient incalculables.

Constitutionnel

La crise qui, un instant, avait si fort alarmé le pays, a été conjurée sans qu'aucun des pouvoirs sacrifiait rien de ses droits et de sa dignité. M. Thiers reprend l'exercice des fonctions qui lui ont été confiées par les représentants de la nation. Nous l'en félicitons hautement ainsi que l'Assemblée, tout en exprimant l'espoir que cette crise sera la dernière et que le danger auquel nous venons d'échapper ne se reproduira plus.

Il importe pour la dignité comme pour l'autorité du pouvoir souverain et du pouvoir exécutif, qu'ils ne se heurtent plus à des difficultés secondaires.

Paris-Journal

Tout le monde avait donné sa démission. Tout le monde partait. Personne ne part plus. Beaucoup de bruit pour rien.

Nous disions hier, avec angoisse: Où allons-nous? Nous répétons aujourd'hui avec une non moindre anxiété: Où allons-nous?

M. Thiers reste au pouvoir — provisoirement. Chacun reste à sa place. Remettons-nous d'une alarme si chaude. Quittons pour la peur. Nous l'avons en votant, madame, échappé belle.

Pauvre pays! également malade, soit que M. Thiers eût persisté dans sa démission, soit qu'il la retirât comme il l'a fait.

Quelle est la moralité? L'Assemblée est grandie; elle a montré qu'elle ne se contente pas de régner, mais

quelle gouverne effectivement.

Après la victoire, elle a été clémente et a montré par l'ordre du jour Barthe, qu'elle ne voulait pas abuser de son succès, se contentant de manifester sa force et sa volonté.

Nous avons entendu un homme fort considérable de la gauche dire:

Il n'y a que deux solutions possibles: ou Chambord, c'est-à-dire la France reprenant sa place dans le conseil des nations, ou Gambetta et, comme conséquence, les Prussiens à Paris dans huit jours.

Ordre.

Demander à M. Thiers de rester au pouvoir, serait fort bien, si l'on était décidé à accepter les opinions qu'il ne cache guère, soit relativement au retour de l'Assemblée à Paris, soit relativement à la réorganisation de l'armée. Si la Chambre a pris son parti de rentrer à Paris et d'abandonner le service obligatoire, elle a bien fait de retenir M. Thiers et elle peut espérer qu'il restera. Si au contraire elle est en désaccord avec le président sur l'une de ces deux questions, elle doit comprendre que la crise se renouvellera et elle doit aviser.

Le Soir

On ne peut pas dire que l'Assemblée et M. le président de la République aient gagné à ce duel. Les témoins, c'est-à-dire les nations voisines en riront. L'opinion générale est qu'il faudra recommencer dans deux ou trois semaines, et que cette fois on chargera les pistolets.

Gazette de France.

Tous les groupes de républicains: républicains modérés et immodérés, radicaux ou formalistes, ont fait l'inventaire de leur personnel et reconnu l'impossibilité de mettre aucun nom en avant. Cette conviction devrait avoir pour effet de prouver à tous les républicains honnêtes que l'on ne gouverne pas avec des individualités, mais avec des principes, avec un système politique, et qu'il n'y a de système politique, offrant de sérieuses garanties que celui de la monarchie légitime représentative constitutionnelle.

La République, même conduite par des conservateurs, ne permet pas de vivre en paix une semaine et d'être sûr du lendemain.

La République n'est pas maîtresse du présent, elle ne peut donc avoir aucune prétention pour l'avenir.

Patrie

Le séjour à Versailles des deux pouvoirs exécutif et législatif a fort contribué à adoucir l'action de la pièce, et cette heureuse circonstance a singulièrement aidé au dénouement. Si tout cela s'était passé sur le grand théâtre populaire de Paris, on se serait entendu avec moins de facilité, étourdi qu'on eût été par les cris de la populace, le tohu-bohu des badauds, les rumeurs et indiscretions des novellistes intéressés à grossir tout incident comme à embrouiller toutes les questions d'affaires et de personnes. L'Assemblée aurait été moins maîtresse d'elle-même et de ses mouvements; partant, elle eût peut-être agi avec moins de sagesse et moins de bonheur.

Au demeurant, telle qu'elle s'est montrée, elle a gagné en considération, en estime, en prestige, aux yeux du pays.

De tout cela, un seul parti et un seul homme sont sortis affaiblis et de plus en plus déconsidérés; c'est le parti radical conduit par M. Gambetta. Pendant ces deux jours, en effet, le rôle de ce tribun-dictateur a été des plus tortueux et des plus changeants. Vendredi, il votait avec énergie, avec entraînement, avec ardeur contre M. Thiers et gourmandait ses soldats trop lents à donner l'assaut. Le lendemain, il montrait autant d'animation et de pétulance; seulement c'était, cette fois, pour protéger le chef du pouvoir exécutif et le maintenir en sa haute situation. Le secret de cette prompte conversion est bien facile à saisir. Vendredi, M. Gambetta s'était flatté de voir l'héritage de M. Thiers tomber entre ses mains; samedi, tout espoir de ce genre était perdu pour lui; il l'a compris, et, dès lors, il attend pour aider au renversement du président, une nouvelle occasion qui lui soit plus favorable.

Cette occasion, M. Gambetta l'attendra, croyons-nous, bien longtemps. Les 4 septembre ne se renouvellent pas à chaque dix-huit mois, et d'ailleurs, en restant à Versailles,

l'Assemblée, comme nous le disions, eplève tout prétexte et toute facilité à ces troubles subits, à ces sottes et fatales convulsions qui seules, en ébranlant l'ordre et la société, peuvent donner quelque chance aux misérables apôtres du radicalisme.

Bien Public.

Une réflexion est venue à beaucoup d'esprits: Que dit l'armée? Que fera l'armée? La réponse est faite, et c'est encore une réponse rassurante. Une armée s'inspire le plus souvent de la pensée de ses chefs, quand ceux-ci méritent son estime. Or les chefs de l'armée ont et méritent cette estime. Donc leur pensée prévaudra, et elle est sage, elle est respectueuse du droit, de la légalité, de la volonté nationale.

La France, dans son malheur, a eu cette immense consolation d'avoir à la tête des affaires un homme incapable d'user de la force contre le droit, et à la tête de ses armées un soldat incapable de mettre son épée au service de la force usurpatrice.

Français

Quand une question intéresse la liberté religieuse, on peut être assuré de voir intervenir Mgr Dupanloup. Jamais il ne se lasse, et à lui seul il vaut une armée. Sous ce titre: Quelques mois sur l'instruction primaire en Prusse, il vient de faire paraître un écrit important sur lequel nous aurons à revenir, mais que nous signalons dès aujourd'hui à tous ceux qui cherchent et aiment la vérité. L'auteur ne discute pas le projet de M. Jules Simon et notamment la question de l'instruction obligatoire: il se place plus haut. C'est l'évêque qui répond par l'exemple de l'Allemagne à ceux qui veulent chasser Dieu de l'école. Lui-même, d'ailleurs, expose ainsi l'origine et l'objet de sa publication: « Ce que je sais et ce que je vais dire sur l'instruction primaire en Allemagne, je l'ai pris aux Prussiens pendant la guerre. Vaincu, j'ai tâché de surprendre entre les mains du vainqueur les causes de sa supériorité et les moyens de le vaincre à notre tour, non pas tant par ces revanches sanglantes qui répandent plus de deuil que de gloire sur la terre, mais par le retour libre et spontané de la France dans les voies de la grandeur morale, du progrès intellectuel et de la civilisation chrétienne. » Mgr Dupanloup admire donc l'organisation de l'instruction primaire en Prusse; seulement, au lieu de n'y voir que ce qu'y voient les yeux prévenus et obscurcis de nos sectaires français, le mécanisme très-contestable et très-contesté de l'obligation scolaire, il y voit ce qui est le fond même du système allemand, la grande place occupée par Dieu et la Religion dans l'école.

L'illustre auteur établit, textes en main et citations nombreuses à l'appui, qu'en Allemagne, d'après les documents officiels eux-mêmes, la fin de l'instruction primaire est l'éducation morale et religieuse de la nation par le christianisme, que l'école est en réalité la succursale de l'Eglise, et l'Eglise la protectrice de l'école. Il montre, avec des détails curieux et instructifs, la place que tient l'enseignement religieux dans les travaux des élèves ou dans les études des futurs instituteurs. Il expose enfin que le clergé joue un rôle considérable; on pourrait presque dire prépondérant dans la direction et la surveillance de l'école; si bien qu'on a pu dire que le pasteur était en Allemagne « la personnification des intérêts scolaires. »

INFORMATIONS

La commission chargée d'examiner le projet de gouvernement relatif à la réorganisation du conseil d'Etat, soumettra prochainement à l'Assemblée le résultat de ses travaux. Si nous en croyons le Siècle, le mode de nomination par décret du président de la République aurait été définitivement écarté, et la majorité se serait prononcée pour le retour pur et simple à la législation mise en vigueur par la Constituante, en 1848.

- Le nouveau conseil se composerait:
1° De 28 conseillers d'Etat choisis par l'Assemblée sur une liste de présentation dressée par une commission de 15 membres;
2° De 24 maîtres des requêtes nommés par le président de la République;
3° D'un certain nombre d'auditeurs nommés au concours.

L'empereur de Russie a adressé à l'empereur Napoléon une lettre autographe à l'occasion du nouvel an.

Mercredi, 18 janvier, a eu lieu, près du Pont-de-Beaumont (Oise), l'exhumation des corps de M. Desmottiers, ancien jégé au tribunal de la Seine, et de M. Maître, cultivateur, fusillés sans pitié pour avoir défendu leurs foyers.

Ces deux martyrs, mis tout-à-fait à nu par les Prussiens, ont dans cet état passé, attachés à un arbre, toute une nuit pendant laquelle il gela à pierres fendre. Le lendemain, à coups de crosse, ils furent forcés de creuser leur fosse. On les fusilla ensuite.

M. Maître avait dix-neuf ans; M. Desmottiers, un vieillard, était officier de la Légion d'Honneur.

M. Cavalier, dit Pipe-en-Bois, qui, sous la dictature, recevait solennellement les ambassadeurs dans les bureaux de M. Gambetta, qui aida la Commune dans sa besogne, qui fut délaissé devant le conseil de guerre par son ancien ami Gambetta, qui fut condamné à la déportation simple, et qui enfin a vu sa peine commuée en bannissement, vient d'arriver à Bruxelles en parfaite santé.

Le groupe des députés agronomes se propose, assure-t-on, de saisir le gouvernement et l'Assemblée d'un projet d'enseignement agricole primaire et secondaire, mais sur des bases exclusivement pratiques. Le gouvernement est disposé à accueillir favorablement cette proposition, qui rencontrera de nombreuses sympathies dans l'Assemblée.

On assure que la commission des capitulations et notamment son président, le maréchal Baraguey-d' Hilliers, sont peu favorablement impressionnés au sujet du maréchal Bazaine. Dans les régions du pouvoir, les dispositions seraient toutes différentes, et M. Thiers, notamment, se montrerait très sympathique au maréchal.

Chronique locale

et méridionale.

Voici les votes des députés du Lot dans la question de l'impôt des matières premières:

Pour la priorité du scrutin en faveur de l'ordre du jour de M. Marcel Barthe, accepté par le gouvernement:

MM. De Lamberterie, Limayrac, Rolland.

Contre la priorité:

MM. Murat (Joachim), Pages Duport, De Valon.

Les suffrages se sont répartis de la même manière dans le scrutin sur l'ordre du jour de M. Feray, qui a eu la priorité en vertu du scrutin précédent.

Repoussé par MM. de Lamberterie, Limayrac et Rolland, Cet ordre du jour a été adopté par MM. Murat, Pages Duport et de Valon.

Cette façon différente d'envisager la question ne peut nuire aucunement au bon accord de nos députés sur le terrain de l'ordre public. Ils ont compris diversement les intérêts de l'agriculture, et voilà tout.

Quelques économistes, en effet, se refusent à admettre que les contrées vinicoles fussent atteintes par l'impôt des matières premières. D'autres, au contraire, veulent autant que possible abaisser les droits de douane, pensant que la consommation extérieure pour toutes les productions françaises augmentera d'année en année. Ces derniers n'ont pas hésité à se séparer du gouvernement.

Notis recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Figeac, le 19 janvier 1872,

Monsieur le Directeur,

Puisque votre Chronique prend l'intelligente proportion d'une revue méridionale, permettez-moi d'y insérer quelques mots relatifs à l'événement récent qui excite l'intérêt de nos voisins de Lot-et-Garonne et qui ne saurait nous laisser indifférents.

C'est la découverte, dans la commune de Moncrabeau, arrondissement de Nérac, de ruines remarquables appartenant à l'ère Gallo-Romaine. Des fouilles ont mis fortuitement à jour les restes d'une construction révélant soit un palais, soit un monument considérable; de riches pavés, de mosaïque, des armes, des ustensiles de toute sorte, objets de la vie civile ou militaire, de nombreuses médailles, disent toute l'importance de l'établissement dont ces lieux gardent les débris et des souvenirs historiques qui peuvent s'y rattacher.

Je ne veux et je ne puis en ce moment que signaler le fait, et aussi la description pleine de curieux détails qui en est rapportée dans le Moniteur universel du 9 janvier courant.

Un article d'une remarquable érudition, de M. Fagère-Dubourg, intitulé: Une Découverte archéologique satisfera, je l'espère, le premier sentiment de curiosité des hommes spéciaux, et suffira pour éveiller tout leur zèle; mais il serait souhaitable que la presse du Midi voulût bien reproduire cette note savante et se faire l'écho de l'appel qu'elle renferme.

Les temps ne semblent guère propices, je le reconnais, monsieur le Directeur, aux calmes et purs travaux de l'esprit. Ne paraîtrait-il pas se désintéresser de nos malheurs publics et de nos douloureuses préoccupations, en se réfugiant dans la tranquillité égoïste d'études purement contemplatives? Non. Sachons encore demander au passé, avec des leçons salutaires et de nobles exemples, des résultats pratiques que parfois la science moderne elle-même ne dédaigne pas. Ainsi, lorsque vous poursuivez actuellement vous-même, avec un zèle dont le pays doit vous être reconnaissant, l'examen de la question des Phosphates de chaux, dont les gisements constatés peuvent contribuer à l'enrichissement de notre industrie agricole, pour quoi oublierions-nous que dans l'antiquité, le lin filé par nos pères avait acquis au Quercy une légitime notoriété commerciale?

J'aime donc à croire que ma communication sera bien vue par quelques-uns de vos lecteurs.

Agréer, etc.,

ARTHUR CALVET,

Membre de la Société française d'archéologie.

P. S. Une souscription publique est ouverte à Nérac, pour réunir les fonds nécessaires à la continuation des fouilles. Les travaux doivent être repris au mois de mars.

MM. Salbant et Lanvel nommés experts des tabacs ont adressé à M. le Préfet leur démission de membres du conseil d'arrondissement.

Les électeurs du canton de Luzech et de Payrac seront convoqués le mois prochain pour procéder au remplacement de ces deux conseillers.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse:

Nous apprenons à l'instant la mort de M. Delpech, procureur général à Toulouse, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Agen.

M. Delpech a succombé aux suites d'une maladie de foie dont il souffrait depuis longtemps.

La commission de réorganisation de l'armée vient de décider que les jeunes gens pourvus de diplômes de bachelier es-lettres et es-sciences, qui ont commencé leurs études dans les facultés de l'Etat et qui ont pris des inscriptions, seront admis à souscrire des engagements conditionnels d'un an.

Pourront être admis également les fils d'artisans et industriels qui seront aptes à passer un examen dont le programme sera fixé par le ministre de la guerre.

Nous lisons dans le Périgord:

On nous apprend que le général de Cathelineau est arrivé à Périgueux dimanche.

Il vient presser la main à ses compagnons d'armes et remercier les personnes qui lui ont offert une épée de reconnaissance.

« A cette occasion, les officiers et des parents de mobiles du troisième bataillon lui ont offert un banquet. »

Voici un procédé très simple, mais certain de détruire rats et souris que nous offrons aux ménagères.

On prend de la chaux vive, on la pulvérise dans un mortier en y ajoutant son équivalent de sucre. On étend cette poudre dans les endroits fréquentés par les rats et souris.

Comme ces animaux sont très friands de sucre, ils mangent la poudre. Les liquides de l'estomac, venant en contact avec la chaux, déterminent un effet analogue à celui de l'eau sur cette substance, ils l'allument et la violente inflammation de l'estomac, qui en est la conséquence, détermine promptement la mort.

Il n'est question en ce moment, à Londres, que d'un médecin anglais, le docteur Hutchinson, qui affirme avoir découvert un moyen infaillible de guérir le choléra, et qui a sauvé, en effet, un assez grand nombre de malades dans les quartiers atteints par l'épidémie.

Son remède est tout simplement une application de collodion à l'estomac, combinée avec l'absorption d'une assez grande quantité de rhum ou d'eau-de-vie.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 20 janvier 1872.

Naissances.

Sevan (Louis), rue coin de Lastié. — Buges (Jean-Victor), St-Georges. — Soulié (Marie), rue des Badernes. — Bourrières (Jean), à l'écluse de La-combe. — Cami (François), rue Bourrou. — Duperrin (Charles), rue Darnis. — Génies (Louis), (naturel reconnu), rue Bouscarrat. — Contou (Léonie-Antonie), rue Nationale.

Mariages.

Clary (Jacques), et Arbouys (Françoise). — Boutes (Auguste-Joseph-Théodore) et Cros (Marie). — Rigal (Léon) et Delsaud (Stéphanie-Marie-Cécile). — Dissès (Jean) et Cubaynes (Marie-Anne). — Alazard (Antoine) et Tulet (Jeanne). — Espéret (Jean-Baptiste-François), et Mourgues (Catherine-Elisa). — Bonassié (Jean) et Chabasseur (Raymonde-Thérèse-Julienne). — Landrevie (Bernard), et Alazard (Antoinette-Louise).

Décès.

Larde (Jeanne), religieuse, 87 ans, célibataire, Boulevard Nord. — Rouis (Marie-Germaine), 7 mois, coin de Lastié. — Lafond (Raymond), ancien tailleur, 67 ans, rue du Lycée. — Blanc (Jeanne), 78 ans, Cabessut. — Pechmajou (Joséphine), 41 jours, St-Henri.

Question des Phosphates de Chaux.

Nous annonçons au public l'apparition prochaine d'un ouvrage important pour l'industrie et l'agriculture de ce pays, sous le titre:

« Traité spécial des phosphates de chaux naturels, en général et principalement l'étude des gisements de cette matière qui sont nouvellement découverts dans le Quercy, avec cartes et coupes géologiques, par M. Jacques Malinowski, licencié es-sciences naturelles, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors, membre de plusieurs académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. »

Cet ouvrage contient la description des roches phosphatées, leur manière d'être dans la nature, leur analyse, leur emploi dans l'industrie et l'agriculture et tout cela d'après les meilleurs auteurs français, anglais, allemands et les propres observations de l'auteur.

Ce travail a été présenté au Conseil général du Lot, et sur le rapport de M. Demeaux, conseiller du canton de Puy-l'Evêque, cette assemblée départementale vota ses encouragements à M. Malinowski.

On souscrit:

Chez M. Calmette, libraire à Cahors et chez l'auteur dans la même ville, Port-Buillet, maison Cosse.

Le prix d'un exemplaire par la voie de souscription est de 5 francs.

Tout journal qui reproduira cet avis et enverra un numéro de sa publication à l'auteur, aura droit à un exemplaire de l'ouvrage gratuitement. Celui qui procurera cinq souscriptions aura droit au sixième exemplaire gratuitement.

La liste des souscripteurs sera publiée en tête de l'ouvrage.

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 22 janvier.

Les incidents de la journée de samedi sont racontés maintenant avec de nombreux détails tendant à constituer, à côté des faits connus de tous, une véritable histoire secrète dont le public ne se doute guère. Parmi les versions plus ou moins contradictoires qui se produisent à ce sujet, je me bornerai à en indiquer deux: la première, à laquelle le premier ordre du jour de M. Bathie semble donner un air de vraisemblance, c'est qu'un petit groupe orléaniste aurait réellement projeté de renverser M. Thiers; la seconde, c'est que des intentions très-énergiques auraient été manifestées dans l'armée pour le cas d'une dictature radicale. On assure, du reste, qu'Orléanistes et radicaux auraient bien vite renoncé à leurs projets en présence du peu de faveur qu'ils obtenaient auprès de l'Assemblée.

Aujourd'hui, il y a comme une détente complète dans tous les partis. Il n'en est pas un, sans excepter probablement l'orléaniste et le radical, qui ne se félicite de l'heureuse issue donnée à la crise, pas un qui ne se promette d'éviter le renouvellement de pareils désaccords qui ne profitent ni au gouvernement ni à l'Assemblée, et ne peuvent que fournir une occasion aux hommes de désordre.

Le gouvernement, de son côté, peut trouver dans cet incident un sujet de réflexions salutaires. Il y a unanimité, même parmi les amis de M. Thiers, pour regretter son intervention trop fréquente et parfois trop passionnée dans les débats de l'Assemblée, et mes renseignements particuliers confirment pleinement la nouvelle, donnée hier par le Temps, sur le désir, exprimé par les ministres, que M. Thiers n'intervint plus désormais dans les discussions que pour les cas les plus importants et lorsque le cabinet jugerait opportun de s'appuyer sur l'autorité de sa parole.

Il est donc probable que, devant des dispositions et des conseils aussi unanimes, M. Thiers va renoncer à son rôle d'orateur habituel du gouvernement pour se rappeler qu'il est le gouvernement lui-même et que le prestige et l'autorité de celui-ci ne doivent pas être compromis dans des conflits quotidiens d'opinions et de partis.

Les termes de la réponse de M. Thiers à M. Benoist d'Azy, ont produit une certaine émotion parce qu'elles semblaient présager de nouvelles et graves dissidences à propos du retour à Paris et de la loi militaire. Mes renseignements particuliers ne confirment pas ces appréhensions, surtout en ce qui concerne le retour à Paris. J'ai, en effet, des raisons de croire aujourd'hui que le gouvernement ne prendra sur cette question l'attitude décidée qu'il aurait prise il y a quelques jours.

Il est évident, d'ailleurs, que plus nous allons vers la bonne saison, et moins l'Assemblée, déjà très résolue pour le séjour de Versailles, sera disposée à l'échanger pour le séjour de Paris. La question reviendra peut-être sur le tapis l'automne prochain, mais, en ce qui concerne l'année courante, on s'accorde assez généralement ici à la considérer comme bien tranchée en faveur du Statu quo.

Quant à la loi militaire, les divergences entre M. Thiers et la commission ne sont pas aussi profondes qu'on l'a dit, et je vois que les personnes les mieux informées ne pas douter que l'entente ne se produise par suite de concessions réciproques.

Tous les membres du corps diplomatique sont venus exprimer samedi soir à M. Thiers leur vive satisfaction de l'heureuse issue de la crise.

On assure que le duc d'Aumale, questionné le matin sur les éventualités de la situation, aurait nettement refusé de se prêter à toute combinaison tendant à le mettre à la place de M. Thiers.

Le prince Orloff a déjeuné hier à l'hôtel de la Présidence. Le prince et M. Thiers sont en relations amicales depuis longtemps, et l'Empereur de Russie ne pouvait pas faire un choix plus agréable au président de la République. Le prince Orloff en retournant à Paris, a été accompagné par M. Thiers qui est allé rendre visite à la princesse Orloff.

Il n'est pas exact que le général Lesff soit attendu à Versailles.

Les bruits de changement dans le personnel diplomatique sont formellement démentis. Il en est de même des bruits de modifications ministérielles; je dois ajouter cependant que, dans les cercles parlementaires, on croit que le cabinet actuel ne peut pas rester longtemps sans être modifié.

La commission d'enquête sur les capitulations doit entendre cette semaine le maréchal Bazaine.

M. de Serres-Wieczlinski a été entendu samedi par la commission d'enquête sur les événements du 4 septembre. M. de Serres a dû, depuis, se rendre à Beaune pour s'expliquer sur l'affaire Arbinet.

Versailles, 22 janvier, 5 h. du soir.

Le calme est revenu. On commente les votes sur l'impôt des matières premières, et on s'efforce d'y chercher une pensée politique, une manifestation d'hostilité quelconque contre M. Thiers. Chaque député a obéi à ses convictions et s'est déterminé, suivant l'interprétation qu'il a donnée aux intérêts légitimes de ses commettants. Du reste, on est unanime à reconnaître que M. Thiers a cédé trop facilement à une irritation exclusivement personnelle, et ses amis le blâment ouvertement.

Il est absolument certain que M. Thiers a dit, vendredi soir, que l'Assemblée devrait recourir non à M. le duc d'Aumale, mais à M. le duc de Nemours, dont il a hautement loué le caractère, plein de loyauté et d'élevation.

L'Assemblée nationale vient de décider la continuation des délibérations sur les impôts à établir. Elle examine en ce moment la surtaxe de deux centimes sur les sucres. Cette surtaxe sera votée et ne produira qu'une augmentation très-légère dans les prix de la consommation.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Instrument (Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %) and Price (56,40, 83,25, 91,30).

6<sup>e</sup> Conseil de guerre de Versailles

ASSASSINAT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS ET DE CINQ AUTRES OTAGES DE LA ROQUETTE. — 23 ACCUSÉS.

Audience du 20 janvier.

Les débats ont été réveillés tout à coup par un incident intéressant.

Au moment où M<sup>e</sup> Richer allait plaider pour Girardot, un de ses clients, M<sup>e</sup> Maisonnade, défenseur de Pigerre, a demandé la parole et a prié le conseil de faire comparaître Jearaud, l'ex-greffier de la Roquette, arrêté depuis peu de jours.

Cet ex-greffier est un homme tout jeune encore, petit, brun, à la physionomie intelligente. Il a la tournure d'un ouvrier mécanicien et en porte d'ailleurs le costume ordinaire : une vareuse de laine foncée.

Interrogé par le président, Jearaud donne les explications suivantes sur les faits dont il a été le témoin :

Ce n'est pas Gaston qui a apporté l'ordre

d'exécution. L'individu qui s'est présenté la première fois avait une liste sur laquelle il n'y avait que le chiffre des otages à fusiller, sans désignation de noms. Jearaud releva cette irrégularité, et le porteur de l'ordre s'éloigna, pour revenir une heure plus tard, avec une seconde liste, sur laquelle, cette fois, il y avait les noms de Mgr Darboy et de M. Bonjean, puis quatre autres otages. Jearaud refusa encore cette liste, et l'envoyé de la Commune se retira de nouveau, pour ne se présenter à la Roquette qu'à six heures du soir, avec un ordre qui désignait nominativement les otages à fusiller.

Jearaud affirme de plus que Picon et Ramain ont assisté et participé au pillage des cellules, et il est certain que François a dû recevoir lui-même les objets provenant de ces perquisitions car il n'avait pas de domestique chez lui.

Quant aux officiers qui commandaient le peloton d'exécution, l'ex-greffier de la Roquette se souvient d'eux parfaitement. Le commandant en chef était Vérig; il avait sous ses ordres un lieutenant nommé Sicard, et Pigerre n'a été mêlé en rien à ce drame. Il se peut qu'il y ait quelque ressemblance entre lui et Sicard; mais Jearaud est certain que Pigerre n'a pas paru à la Roquette pendant cette sinistre soirée.

On comprend l'intérêt avec lequel a été écoutée cette déposition, qui sera complétée par celle de Sicard; car cet officier fédéré est

en prison à Paris et comparaitra à son tour à la première audience.

Annonces

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité, incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFE de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTE-REAU, chimistes de la Faculté de Paris. Dépôts dans toutes les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés lenitives et rafraîchissantes. Dépôts chez les bons Parfumeurs.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Prix des places.

Table with 4 columns: Destination (de Cahors à: Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris), and 3 columns for 1<sup>er</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. prices.

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

Table with 2 columns: Direction (Arrivées de Cahors, Départs) and 3 columns for 1<sup>er</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. times.

DE CAHORS A PARIS

Table with 2 columns: Direction (Arrivées de Cahors, Départs) and 3 columns for 1<sup>er</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl., 3<sup>e</sup> cl. times.

CALENDRIER DU LOT

STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Recueil très complet et très exact, composé de plus de 200 pages.

EN VENTE :

Chez : MM. Crayssac; Calmette; Bourion; Godinaud et Girma, libraires à Cahors. — Chez M. Delbos, libraire à Figeac.

Demande de Directeurs et de représentants.

La Banque des Actionnaires s'occupe depuis 6 années, d'achats et ventes de titres de rente, actions et obligations, et des autres opérations de Bourse, désire, dans chaque ville imdes personnes bien posées et au courant des affaires, pour diriger des succursales ou agences. Appointements fixes et remises. S'adresser au Directeur de la Banque, 17, rue de Provence, à Paris.

PHOTOCHROME RIMMEL

Nouvelle Pommade rendant aux cheveux gris et à la barbe leur couleur primitive par l'action de la lumière, sans les dangers et inconvénients des Teintures immédiates ou progressives. Emploi très facile, effet certain, nuance parfaitement naturelle. Prix 5 fr., chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de la France et de l'Etranger.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LA PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL, 17, Boulevard des Italiens, PARIS.

L. LEGRAND, FOURNISSEUR DE PLUSIEURS COURS ÉTRANGÈRES, PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS. SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVELL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté. CRÈME-ORIZA pour blanchir adoucir et rafraîchir la peau. ORIZA-LACTE contre les tâches de rousseur et les rides. Eau tonique quinine Legrand et pommade au baume de Tannin. Préparations selon les formules laissées par le Dr CHOMEL pour nettoyer la tête régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps. Chez les principaux coiffeurs et parfumeurs de France et de l'étranger.

Paris-Province

Administration à Paris, rue de l'Echiquier 29. L'administration de Paris-Province fournit à la Province tout ce que l'on peut avoir besoin de se procurer à Paris — tout, sans exception. L'administration achète en fabrique ce qui lui est demandé — n'importe quel article. — Elle expédie à ce même prix et elle ne demande qu'une simple commission de 3 %. Adresser toute demande à M. E. Mirambeau, directeur général. — On répond par le courrier du jour à toute lettre parvenue le matin.

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Aute, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardins anglais.

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT. Brochure grand in 8° de 112 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C<sup>ie</sup>

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors. Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> tailles, 70 fr. — Pour la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tailles, 60 fr.

A VENDRE

Le Château de MAUROUS canton de Puy-l'Evêque (Lot) et ses dépendances. S'adresser à M. Rives, maire de Vire, (même canton), fondé de pouvoirs de la famille Marcellus.

Fond d'épicerie

à céder

S'adresser au bureau du Journal.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS. A l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de succéder, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, à M<sup>lle</sup> Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

le véritable nom

AVIS

Le Maire de la commune de Fontaines, a l'honneur d'annoncer au public que la Foire qui se tient habituellement le 11 février, se tiendra, cette année le samedi 10 février.

DUGES, maire.

NÉURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU Dr CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS